



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, participation de la ville à la restauration scolaire

DEL-2013-080

Numéro de la délibération : 2013/080

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétence, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/07/2013

Date de convocation du conseil : 27/06/2013

Date d'affichage de la convocation : 27/06/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, M. Gérard DERRIEN, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Nelly BURLOT par M. Henri LE DORZE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, M. Alain GAINCHE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PÉRESSE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ

Écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, participation de la ville à la restauration scolaire

Rapport de Nelly BURLLOT

L'article L.533-1 du code de l'éducation précise que « les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente ».

La circulaire du 5 octobre 1960 rappelle les principes de ces mesures en faveur des élèves fréquentant les écoles privées sous contrat, qui ne peuvent excéder les avantages de même nature accordés aux élèves de l'enseignement public. La restauration scolaire fait partie des services visés par cette circulaire.

Actuellement, la participation des familles des élèves des écoles primaires du privé s'élève à 3,50 € tarif unique, quelles que soient les ressources des familles.

Après avoir rencontré l'A.P.E.L, il lui a été proposé le même système que pour les enfants des écoles primaires publiques et pontivyens, à savoir l' application du quotient familial adopté par la Ville pour la restauration municipale.

Ce nouveau dispositif implique, que les familles fournissent les mêmes documents que les familles du public pour le calcul de ce quotient.

La commune prendra en charge le différentiel entre le tarif calculé après application du quotient familial et le tarif unique appliqué par les écoles privées.

L'aide sera versée à l'A.P.E.L, sur présentation d'un bilan de fréquentation trimestrielle .

L'APEL a confirmé son accord sur le dispositif par courrier du 19/06/2013.

L'enveloppe prévisionnelle pour une année scolaire est estimée à 60 000 €, et nécessitera dès cette année une décision budgétaire modificative pour partie de ce montant.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable à l'application de cette mesure sociale, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2013.
- de reconduire ce dispositif chaque année en le réajustant sur les tarifs appliqués par les deux parties concernées.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 5 abstentions

Ont voté pour : M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Se sont abstenus : M. Bernard BAUCHER, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Christophe MARCHAND, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Martine PIERRE

Fait à Pontivy, le 4 juillet 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**